

Guide d'utilisation Service de téléversement groupé de fichiers des bénéficiaires de la fiducie

Guide de référence

PRÉSENTATION	2
COMPTES ADMISSIBLES	2
ACCÈS DES UTILISATEURS AU SERVICE	3
<i>Scotia en direct et Accès Scotia</i>	3
PROCESSUS DE TÉLÉVERSEMENT GROUPÉ DE FICHIERS DES BÉNÉFICIAIRES DE LA FIDUCIE	3
EXIGENCES DE FORMAT DU FICHIER DES BÉNÉFICIAIRES	4
TÉLÉVERSER LE FICHIER DE BÉNÉFICIAIRES	5
Marche à suivre dans <i>Scotia en direct</i>	5
Marche à suivre dans <i>Accès scotia</i>	5
ÉQUIPES DE SOUTIEN	5
FOIRE AUX QUESTIONS	6

Avertissement

Ce guide de référence a été préparé par La Banque de Nouvelle-Écosse à l'intention de sa clientèle uniquement. Son contenu ne doit pas être interprété comme des conseils en placement, en fiscalité ou en finances. La Banque Scotia n'offre aucune garantie quant à ce guide de référence ou aux services qui y sont décrits.

Ce guide de référence ne doit pas être distribué au grand public. Il est fourni à titre informatif seulement. L'utilisation du service décrit est sujette aux conditions décrites dans les documents d'adhésion.

PRÉSENTATION

Bienvenue dans le service de téléversement groupé de fichiers des bénéficiaires de la fiducie.

Il permet aux clients titulaires de comptes de dépôt en fiducie à la Banque Scotia de transmettre à cette dernière les renseignements sur les bénéficiaires (dénomination sociale, adresse complète, droit sur dépôt en pourcentage ou en dollars, et ce pour chaque bénéficiaire) de leurs comptes en fiducie.

Les clients qui souhaitent utiliser le service doivent se familiariser avec le présent guide et son contenu :

- Comptes admissibles;
- Droits d'accès pour téléverser le fichier des bénéficiaires dans *Scotia en direct* ou dans *Accès Scotia*;
- Procédure complète pour vérifier que le fichier a bel et bien été versé dans les dossiers de la Banque;
- Exigences de format à respecter pour assurer le succès du traitement des fichiers créés et téléversés;
- Instructions d'utilisation du service de téléversement dans *Scotia en direct* et *Accès Scotia*;
- Équipes de soutien;
- Questions fréquentes.

COMPTES ADMISSIBLES

Les comptes ci-dessous sont admissibles au service s'ils sont désignés comme compte en **fiducie générale**.

Comptes d'entreprise admissibles	Comptes de placement admissibles
<ul style="list-style-type: none">• Compte d'entreprise	<ul style="list-style-type: none">• Fiducie spéciale – Personne physique bénéficiaire• Fiducie spéciale – Personne morale bénéficiaire• Compte d'épargne non enregistré – Personne morale titulaire

ACCÈS DES UTILISATEURS AU SERVICE

SCOTIA EN DIRECT ET ACCÈS SCOTIA

Les clients peuvent ouvrir une session dans *Scotia en direct* ou *Accès Scotia* pour utiliser le service.

Pour pouvoir téléverser le fichier des bénéficiaires d'un compte en fiducie admissible, les clients doivent avoir l'un des droits d'accès ci-dessous dans *Scotia en direct* ou *Accès Scotia*.

Scotia en direct	Accès Scotia
<ul style="list-style-type: none">• Signataire unique de l'entreprise• Représentant de l'entreprise avec accès financier• Signataires multiples de l'entreprise avec accès financier• Particuliers et entreprise	<ul style="list-style-type: none">• Super utilisateur• Gestion et fonctions de l'onglet Comptes

PROCESSUS DE TÉLÉVERSEMENT GROUPÉ DE FICHIERS DES BÉNÉFICIAIRES DE LA FIDUCIE

1. Créer le fichier des bénéficiaires en respectant les exigences de format.
2. Ouvrir une session dans *Scotia en direct* ou dans *Accès Scotia*, puis téléverser le fichier.

Nota :

- Il est possible de téléverser plusieurs fichiers pour un même compte la même journée. À noter toutefois que seul le dernier fichier téléversé pour un compte de fiducie sera traité.
- Toute modification concernant l'un des bénéficiaires nécessite l'envoi d'un nouveau fichier contenant l'ensemble des bénéficiaires, puisqu'une fois le dossier traité, l'information qu'il contient remplace l'information précédente associée au compte.

3. Une fois téléversé, le fichier est envoyé en traitement.

Nota :

- Les fichiers téléversés après 20 h (HE) seront traités le jour ouvrable suivant.
- Aucun dossier n'est traité le dimanche et les jours fériés nationaux. Vous trouverez la liste des jours fériés nationaux dans la FAQ ou le fichier sur les exigences de format.

4. Dans les deux jours ouvrables suivant le téléversement, vous recevrez un avis de l'adresse alerts@scotiabank.com vous indiquant l'état du fichier.

Nota :

- Merci de ne pas écrire à l'adresse alerts@scotiabank.com; les messages reçus ne sont pas lus.
- Si vous avez besoin d'aide, communiquez avec les équipes de soutien.
- Si vous ne recevez aucun avis, pensez à vérifier le dossier de pourriel.

Traitement réussi	Fichier non traité
Aucune intervention requise : Les dossiers de la Banque Scotia ont été mis à jour. Les bénéficiaires figurant dans le fichier ont été associés au compte en fiducie.	Intervention requise : Consultez le message d'échec dans le courriel reçu et prenez les mesures nécessaires avant de téléverser à nouveau le fichier dans <i>Scotia en direct</i> ou <i>Accès Scotia</i> .

EXIGENCES DE FORMAT DU FICHIER DES BÉNÉFICIAIRES

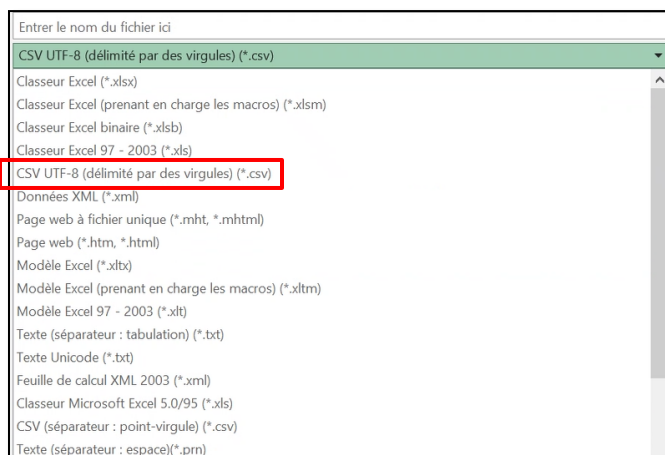
Le fichier des bénéficiaires doit être conforme aux exigences de format pour que son téléversement et son traitement réussissent. Il est donc important que vous lisiez le document Exigences de format du fichier pour éviter tout délai dans la mise à jour des dossiers de la Banque.

Exigences de format du fichier

Nota : Veuillez défiler vers la droite pour lire tous les onglets du document.

Cliquez [ici](#) pour voir des exemples de fichiers des bénéficiaires d'une fiducie.

Nota : L'exemple est un fichier Excel. Vous pouvez toutefois créer votre fichier dans une autre application tant qu'il s'agit d'un fichier CSV au format UTF-8.



TÉLÉVERSER LE FICHER DE BÉNÉFICIAIRES

MARCHE À SUIVRE DANS SCOTIA EN DIRECT

À compter du 12 avril 2022

Notre [guide de référence rapide](#) vous explique toutes les étapes à suivre pour envoyer votre fichier via *Scotia en direct*.

Le fichier doit être conforme aux exigences de format, sinon, il ne pourra pas être téléversé et traité correctement.

MARCHE À SUIVRE DANS ACCÈS SCOTIA

À compter du 12 avril 2022

Notre [guide de référence rapide](#) vous explique toutes les étapes à suivre pour envoyer votre fichier via *Accès Scotia*.

Le fichier doit être conforme aux exigences de format, sinon il ne pourra pas être téléversé et traité correctement.

ÉQUIPES DE SOUTIEN

Scotia en direct, *Accès Scotia* et le service de transmission directe (hôte à hôte) ont chacun leur équipe de soutien qui sera ravie de répondre à vos questions au sujet du service de téléversement groupé de fichiers des bénéficiaires de la fiducie.

Pour joindre l'équipe de soutien de *Scotia en direct* :

Clientèle des Services bancaires aux petites entreprises :	877-552-5522
Clientèle commerciale :	877-552-5522
Heures de service :	Du lundi au jeudi, de 9 h à 23 h (HE) Le vendredi, de 9 h à 22 h (HE) Le samedi, de 10 h à 18 h (HE)

Pour joindre l'équipe de soutien d'*Accès Scotia* :

Clientèle au Canada :	1-800-463-7777 [en français] 1-800-265-5613 [en anglais]
Clientèle en dehors du Canada :	416-288-4600 (numéro à frais virés)
Heures de service :	Du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h (HE)

Les équipes peuvent vous aider à :

- vérifier si votre compte est désigné comme compte en fiducie générale;
- vérifier si votre compte est admissible au service de téléversement groupé de fichiers des bénéficiaires de la fiducie;
- déchiffrer les messages d'erreur système reçus.

En revanche, nos équipes de soutien ne sont pas en mesure de vous aider à créer le fichier de bénéficiaires et ne peuvent pas non plus téléverser le fichier pour vous.

FOIRE AUX QUESTIONS

1. Mon fichier de bénéficiaires doit-il être un fichier Excel?

Non. Vous pouvez créer votre fichier dans une autre application tant qu'il s'agit d'un fichier CSV au format UTF-8.

2. Combien de temps faut-il compter après le téléversement du fichier pour que les bénéficiaires soient associés à mon compte en fiducie?

Deux jours ouvrables, à l'exclusion des dimanches et des jours fériés nationaux, si le fichier est téléversé avant 20 h (HE).

3. Quels sont les jours fériés nationaux?

Les dossiers ne sont pas traités les jours fériés nationaux suivants :

Jour de l'An	Journée nationale de la vérité et de la réconciliation
Vendredi saint	Action de grâce
Fête de la Reine	Jour du Souvenir
Fête du Canada	Jour de Noël
Fête du Travail	Lendemain de Noël

4. À quel moment dois-je téléverser mon fichier de bénéficiaires?

Vous pouvez le faire tout au long de l'année ou lorsque l'information doit être mise à jour. Chaque année, la Banque Scotia vous enverra un rappel de mettre à jour les renseignements sur les bénéficiaires avant le 30 avril.

5. Je dois mettre à jour (ajout, suppression ou modification) les renseignements sur les bénéficiaires de la fiducie. Dois-je téléverser un fichier contenant l'information sur tous les bénéficiaires ou seulement les changements à faire?

Il faut soumettre un nouveau fichier contenant tous les bénéficiaires, puisqu'une fois le fichier traité, l'information qu'il contient remplace l'information précédente associée au compte.

6. Certains bénéficiaires dans mon fichier ont le même nom, la même adresse et le même droit sur le dépôt. Comment dois-je les indiquer dans le fichier?

Les bénéficiaires qui ont le même prénom et le même nom, la même adresse et le même droit sur le dépôt doivent être distingués l'un de l'autre (p. ex., titre de civilité, suffixe, deuxième prénom/initiale, ou information supplémentaire dans le champ de l'adresse).

7. J'ai reçu un courriel sur l'état du traitement du fichier, mais je ne le comprends pas.

Si le message indique que le traitement du fichier est réussi, cela signifie que les dossiers de la Banque ont été mis à jour et que les bénéficiaires figurant dans le fichier ont été associés à votre compte en fiducie. Aucune autre intervention n'est requise.

S'il indique que le fichier n'a pas été traité, consultez le message d'échec dans le courriel reçu et prenez les mesures nécessaires avant de téléverser à nouveau le fichier dans *Scotia en direct*, *Accès Scotia* ou le service de transmission directe (hôte à hôte).

8. Pourquoi le courriel que j'ai reçu était-il en anglais, et non en français?

La langue par défaut est l'anglais, à moins que vous n'ayez ajouté l'indicateur « F » (français) dans l'en-tête du fichier.

9. Les bénéficiaires de mon compte en fiducie ne figurent plus dans le document T5 – État des revenus de placements. Pourquoi?

Si le compte est inscrit au service de téléversement groupé de fichiers des bénéficiaires de la fiducie, les bénéficiaires ne sont plus indiqués dans ce document.

10. Je ne vois pas l'option des bénéficiaires de fiducie dans Scotia en direct.

Si vous ne voyez pas cette option à l'onglet des Autres Fonctions, vous n'avez peut-être pas les droits d'accès requis. Accédez à votre profil pour voir l'information sur votre carte ou votre accès au compte. Si vous n'avez pas les droits d'accès requis, contactez votre représentant de la Banque pour faire modifier votre accès ou pour faire ajouter l'un des types d'accès exigés, ou encore demandez à la personne possédant les droits d'accès requis d'ouvrir une session dans Scotia en direct et de téléverser le fichier.

11. *Je ne vois pas dans Accès Scotia le lien pour le téléversement groupé de fichiers des bénéficiaires de la fiducie.*

Si vous ne voyez pas ce lien, vous n'avez peut-être pas les droits d'accès requis. La personne possédant les droits d'accès requis doit ouvrir une session dans Accès Scotia et téléverser le fichier, ou encore le titulaire du compte doit suivre les instructions du guide de référence rapide pour assigner les droits d'accès aux utilisateurs.